



## ■ Synthèse publique des échanges

Comité de parties prenantes - SANOFI France  
28 janvier 2016

### **AVERTISSEMENT:**

Les opinions exprimées dans ce document sont le résultat des échanges et des débats qui ont eu lieu pendant la réunion du Comité de parties prenantes du 28 janvier 2016. Elles n'engagent que leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux positions officielles de Sanofi.

Toute communication ou publication de ce document, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner que Sanofi se dégage de toute responsabilité pour l'utilisation de tout ou partie de cette synthèse.



# Avant-propos

**Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale (RSE), l'entreprise SANOFI en France a poursuivi avec le Comité 21<sup>1</sup> sa démarche de dialogue avec les parties prenantes. Tiers facilitateur, le Comité 21 a rédigé la présente synthèse des échanges qui a été validée par l'ensemble des participants, internes et externes, et par les départements Ethique & Intégrité des Affaires et Communication de Sanofi.**

Gilles Lhernould, Senior Vice-président RSE a présidé la séance qui a été animée par Catherine Decaux, Directrice générale du Comité 21.

Cette huitième session plénière de concertation a été l'occasion de débattre des enjeux portant sur les liens entre Changement Climatique et Santé. L'entreprise a également échangé avec les parties prenantes sur plusieurs points d'actualité et sur l'évolution des modalités de la concertation avec les parties prenantes dans les mois à venir.

Le Comité 21 a mobilisé les parties prenantes et co-présidé la réunion dont le déroulement s'est appuyé sur les règles de fonctionnement conçues par lui et approuvées par l'ensemble des participants : courtoisie des échanges et capacité d'écoute, exhaustivité des réponses aux questions posées et confidentialité (règle de Chatham House).

L'entreprise a pris, dans le cadre de ce processus de concertation, l'engagement formel de répondre à toutes les questions posées par les parties prenantes, sans exception. Cependant, ce processus de dialogue ne préfigure pas de l'accord et/ou de la capacité de l'entreprise à apporter des réponses opérationnelles et/ou immédiates à toutes les remarques exprimées par les parties prenantes.

---

<sup>1</sup> Le Comité 21 est le premier réseau d'acteurs pour le développement durable en France et regroupe plus de 470 adhérents : entreprises, collectivités locales, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et médias. Il organise depuis 2004, à la demande de certaines entreprises et collectivités adhérentes, des sessions de dialogue entre ces organisations et leurs parties prenantes. [www.comite21.org](http://www.comite21.org)

# Synthèse des échanges

## Points sur l'actualité de Sanofi

**L'entreprise a souhaité revenir sur plusieurs points au regard de l'actualité récente du groupe (annonce d'Olivier Brandicourt sur l'évolution des activités de Sanofi, feuille de route stratégique à horizon 2020, accord de compétitivité industriel etc.).**

### Questions et remarques des parties prenantes :

→ **RSE et équité sociale dans le cadre des échanges de portefeuille** : Les parties prenantes se questionnent sur la prise en compte des enjeux de RSE dans le cadre de la cession de Merial à Boehringer Ingelheim. Il s'agit de savoir, sur le volet social, si les salariés des deux groupes s'y retrouveront en termes de conditions de travail, avantages sociaux, etc.

→ **Pharmacovigilance** : Le nouvel accord national sur les médicaments génériques conclu entre l'assurance maladie et les représentants des professionnels de la pharmacie prévoit un taux de substitution supérieur, passant de 85% à 86% ainsi qu'un engagement de stabilité de la marque. Les ruptures d'approvisionnement ne doivent pas aller à l'encontre de ce taux de substitution. Les parties prenantes soulignent l'importance, pour tous, médecins, pharmaciens, corps infirmier et patients, de mieux signaler les problèmes de pharmacovigilance rencontrés avec les médicaments ; et donc d'impliquer, de motiver et de soutenir au maximum les patients dans leurs démarches de déclarations. Les parties prenantes incitent Sanofi à poursuivre sa démarche sur « l'*empowerment* des patients ».

→ **Communication et lanceurs d'alerte: Les parties prenantes évoquent le nombre croissant d'actions de « revendication » isolées, c'est-à-dire non contrôlés par des organisations.** Elles émanent de personnes qui sont très difficiles à gérer, que ce soit par les professionnels du soin, les laboratoires, ou les associations de patients. La question qui se pose est de savoir comment réagir face aux allégations de quelques individus qui génèrent, à tort ou à raison, de la suspicion vis-à-vis des médicaments. Il ne faut pas laisser des minorités porter atteinte à la confiance des patients. Cela doit amener des réponses assez particulières en termes de communication qu'il serait pertinent de traiter dans le cadre d'un prochain Comité de Parties Prenantes.

→ **Stratégie de solvabilité et accès au médicament sur les marchés émergents** : Une partie prenante s'interroge sur l'orientation donnée lorsque l'on parle de marchés dits émergents. Est-ce que ces marchés sont dits émergents au regard du positionnement de Sanofi ou bien des populations ? Est-ce que Sanofi a une stratégie d'accessibilité et de solvabilité des populations parallèlement à sa stratégie de positionnement marketing sur ces marchés émergents ?

→ **Rôle de Sanofi dans le débat national sur la vaccination** : Les membres du comité de parties prenantes mentionnent que lors d'une précédente réunion du comité était ressortie l'idée selon laquelle Sanofi devait être un des moteurs dans le lancement d'un débat national sur la vaccination, sans en prendre nécessairement le leadership. A ce titre les parties prenantes demandent quel rôle a joué Sanofi dans le débat national sur ce sujet qui a suivi la sortie du rapport Hurel. Au-delà, le Comité de Parties Prenantes estime qu'il serait pertinent et légitime d'être associé à ce débat, de même que le comité de parties prenantes du LEEM (les entreprises du médicament en tant qu'outils institutionnels).

## Changement climatique et santé

**L'entreprise a débattu avec les parties prenantes des enjeux liés au changement climatique et à la santé. Les participants ont pu s'exprimer, réagir et formuler des propositions aux représentants de l'entreprise.**

## **Présentation de l'entreprise :**

L'entreprise a dans un premier temps rappelé le **contexte récent** caractérisé par l'accueil en France de la COP21 en décembre 2015 et l'existence du réchauffement climatique avérée dans les conclusions du GIEC.

Sanofi s'est associé à une communication du Lancet sur l'impact du changement climatique sur la santé qui se traduit par deux types d'impacts : directs et indirects. Parmi les impacts directs sont cités la hausse des phénomènes climatiques extrêmes donnant lieu à une restriction des accès à l'eau et à l'énergie, l'équilibre biologique et géostratégique bouleversé, les mouvements de populations accentués, la modification des écosystèmes, etc. Les impacts indirects non exhaustifs qui ont été cités sont les pénuries alimentaires, les difficultés d'accès à l'eau potable, la pollution de l'air, l'aggravation et la propagation de maladies vectorielles comme la Dengue, le Chikungunya ou encore le virus Zika qui fait l'actualité aujourd'hui.

L'entreprise a présenté les trois axes de sa **stratégie sur le changement climatique** : en tant qu'industriel, limiter ses émissions de gaz à effets de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeurs ; travailler sur l'adaptation en apportant des solutions de santé pour aider les pays les plus impactés ; et impulser un réel changement en interne pour intégrer la problématique du changement climatique dans ses politiques. L'entreprise indique avoir mis en place un *advisory board* avec des experts extérieurs à l'entreprise et des experts internes, afin de déterminer quelle peut-être la contribution de Sanofi sur la problématique « changement climatique et santé ».

Sanofi s'est impliqué pendant la **COP21**. L'entreprise a participé à l'évènement Solutions COP21, porté par la société civile au Grand Palais, à travers un stand et des actions de communication grand public. Sanofi a annoncé avoir atteint ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre et ce, de manière anticipée par rapport aux échéances qu'elle s'était fixé.

Sanofi a présenté son projet *Planet Mobilization* qui vise à définir sa nouvelle **stratégie environnementale** en interrogeant la responsabilité du secteur de la santé et tout en intégrant ce qui a été engagé auparavant.

Sanofi indique que trois grands enjeux environnementaux sont déjà intégrés dans l'actuelle stratégie environnementale. Il s'agit de la **réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**, avec un objectif de moins 20% d'ici à 2020 par rapport à 2010, sur les activités industrielles et de R&D, de **réduction des consommations d'eau**, avec un objectif global de moins 25% sur la même période de référence mais en accentuant les efforts sur certaines zones géographiques prioritaires où la problématique de l'accès à l'eau est particulièrement forte. Enfin le dernier enjeu cité concerne **l'élimination des résidus médicamenteux dans l'environnement**. La nouvelle stratégie environnementale aura un spectre plus étendu intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur de SANOFI et répondant aux enjeux de l'analyse de matérialité (Gaz à effet de serre, eau, PiE, ecodesign, déchets et biodiversité) Pour Sanofi, l'atteinte des objectifs actuels et futurs va dans le sens d'une ambition plus large, celle de devenir *leader* du secteur pharmaceutique en matière de gestion de l'environnement. Les efforts de réduction à engager doivent être réalisés sur l'ensemble du cycle de vie des produits, de l'usage de la matière première à la gestion de la fin de vie des produits, en associant également les fournisseurs (via des engagements, des plans de gestion, etc.). Il est à noter que cette nouvelle stratégie environnementale est le fruit d'un travail de co-construction interne rassemblant transversalement des acteurs de différents métiers afin d'embarquer toute l'entreprise. Le sens de cette stratégie est que la santé de la planète et la santé des êtres humains sont interdépendantes.

L'entreprise indique que ce n'est pas uniquement par la fourniture de médicaments et de vaccins qu'il va être possible de faire progresser les choses. Aussi, Sanofi s'implique-t-il pour **alerter la communauté internationale sur les impacts du changement climatique**, aux diverses problématiques engendrées par celui-ci et pour démontrer que le changement climatique a joué un rôle dans le développement de maladies à vecteurs liées à l'eau, la nutrition, ou encore les maladies chroniques ou respiratoires (ex : dengue, choléra, diarrhées, etc.).

Sanofi développe plus longuement l'exemple de **la dengue**. C'est une maladie virale transmise à l'Homme par le moustique tigre. Ce virus est mortel dans 20% des cas, majoritairement des enfants. Sur le plan économique, la présence du moustique vecteur est fortement incapacitante en termes de développement. L'impact du changement climatique sur la propagation de la dengue est bien réel : allongement de la saison de transmission, modification des zones géographiques de développement du virus, etc. Sur ce sujet, Sanofi indique qu'elle a bien conscience qu'au-delà de développer un vaccin, il importe de sensibiliser les populations riveraines.

Sanofi travaille à l'amélioration des **conditionnements des médicaments**, de l'*ecodesign*, avec pour objectif de réduire son empreinte carbone. De plus, les packs eutectiques (qui sont utilisés dans les glacières) ne sont plus utilisés. Ces déchets n'étaient en effet pas faciles à éliminer et trop polluants.

Toujours en lien avec la problématique du changement climatique, l'entreprise est partenaire d'une start-up qui a développé un modèle mathématique qui prévoit les variations de température. In fine cela permet de savoir s'il faut utiliser un camion frigorifique ou non pour une livraison. Cet outil va permettre à Sanofi de **limiter l'impact environnemental du volet transport** en optimisant ses livraisons des marchandises.

Enfin, Sanofi souligne qu'elle apporte une aide aux situations d'urgences climatiques et humanitaires par le biais de sa **fondation**.

#### Suggestions et remarques des parties prenantes externes :

→ **Communication climat et santé** : Les parties prenantes conseillent à Sanofi d'associer sa communication sur la santé à celle sur les enjeux climatiques puisqu'il existe un lien réel. Il est important de ne pas séparer l'environnement de la dimension sociale. De plus, les parties prenantes invitent Sanofi à les associer à la prise de parole de l'entreprise sur sa démarche environnementale, ce qui ne pourrait que renforcer la position de Sanofi à leurs yeux. Une partie prenante a souhaité évoquer la situation de l'Afrique en particulier, car c'est un endroit où les risques directs engendrés par les problématiques climatiques sont très forts (désertification, salinisation, déforestation, etc.). Ils vont engendrer sur le plan géopolitique, des conflits internes et externes, un afflux de réfugiés climatiques, un appauvrissement des populations. Sanofi ne peut exercer ses activités sans situation de stabilité politique. Pour ces raisons, il serait bien que Sanofi renverse l'inertie actuelle des pouvoirs publics et puisse s'exprimer sur ces sujets de santé et changement climatique, mener des initiatives, et in fine être force d'entraînement.

En termes de communication, Sanofi pourrait ainsi se démarquer sur le champ environnemental par rapport à ses pairs.

→ **Biodiversité** : Les parties prenantes attirent l'attention de l'entreprise sur le fait qu'elles ont le sentiment que le groupe a finalement assez peu d'ambition sur le sujet de la biodiversité.

→ **Coût et prix différencié du médicament** : Les participants évoquent le fait que l'innovation a un coût, qui se traduit sur le prix des médicaments, et parfois par une différenciation des prix selon les pays. De ce fait, comment l'entreprise peut-elle se positionner en toute responsabilité sur le sujet ?

→ **Accès au médicament et impact environnemental** : Une partie prenante souhaite faire le lien entre l'accès aux médicaments et les impacts environnementaux. C'est-à-dire que dans un certain nombre de pays où l'accès aux médicaments est facile, on retrouve des effets de surconsommation et en corrélation des impacts marqués sur l'environnement. Il est peut-être possible de faire quelque chose sur le fait qu'il y a des endroits dans le monde où nous avons « trop » de médicaments, et d'autres, moins riches, où l'accès est difficile.

→ **Education à la pharmacovigilance du patient** : Les parties prenantes disent que si nous souhaitons éduquer le patient à la pharmacovigilance, le sensibiliser aux impacts des médicaments sur l'environnement et à leur bon usage, il faut avoir conscience que nous rajoutons une nouvelle dimension à ce travail d'éducation. La problématique sous-jacente est de changer le paradigme actuel du patient obéissant (*observance*). Le patient est capable de prendre ses propres décisions. Il faut changer de regard et tâcher de réfléchir à comment aider le patient à s'autogérer (*self-manage*).

→ **Antibiorésistance chez les animaux** : Sur le sujet des rejets médicamenteux, les parties prenantes soulèvent qu'une part importante est à mettre sur le compte des rejets des animaux de production qui sont de gros consommateurs de médicaments, notamment d'antibiotiques. Une partie prenante alerte qu'il ne faut pas occulter le problème des antibiotiques chez les animaux, que les individus ingèrent ensuite et qui pose un vrai problème de santé. Sanofi doit en avoir conscience et agir également sur le champ des rejets d'origine animale.

→ **Modification des comportements et impact environnemental** : Une partie prenante informe le comité qu'en Sud Lorraine est lancée une étude coordonnée (médecins, pharmaciens, vétérinaires, population) de modification des comportements, en lien notamment avec l'Agence Régionale de Santé. Elle vise à agir en amont sur le choix éventuel de molécules à moindre impact sur l'environnement.

## **Présentation de l'évolution des modalités de concertation dans les mois à venir**

L'entreprise change de prestataire pour l'accompagner dans son travail sur le dialogue avec ses parties prenantes. Elle travaillera désormais avec Be-Linked. Le format n'est pas encore définitivement arrêté mais va évoluer en ouvrant le panel très largement et en dématérialisant dans un premier temps la démarche pour refaire le tour des enjeux de Sanofi.

L'entreprise remercie le Comité 21 pour son travail qui a permis d'aboutir à un socle solide et des relations de confiance instaurées avec les parties prenantes.